REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11	Numéro : 02	Année : JUN 2025	P -260-277

L'utilisation de l'intelligence artificielle au service de la sécurité nationale: Avantages et inconvénients

Using artificial intelligence for national security: pros and cons

BENKAIDALI Mohamed Lamine *

Université M'hamed Bougerra Boumerdes (Algerie)

laboratoire les mecanismes juridiques du developpement durable

a.benkaid@univ-boumerdes.dz l

Reçue: 2025-01-21 **Accepté: 2025-05-21** **Publié: 2025-06-15**

Résumé:

L'intelligence artificielle est une des résultats de la 04ème révolution industrielle qui tourne autour de l'information et de la communication. C'est une science qui est fondamentalement liée aux applications qui simulent l'intelligence humaine en ce qui concerne la cognition, le sentiment et l'émotion. Face aux enjeux de la protection des informations sur lesquelles sont construits les systèmes d'IA, il est nécessaire d'établir des garanties pour favoriser la sécurité en général, et la nationale en particulier, et encadrer juridiquement ces systèmes.

Mots-clés : intelligence artificielle; sécurité nationale; applications d'IA; la 4ème révolution industrielle; l'intelligence humaine.

Abstract:

Artificial intelligence (AI) is one of the results of the fourth industrial revolution in computing and communication, as it is a science that mainly concerns applications that imitate human intelligence through cognition, sensations and emotions. Faced with the challenges of protecting the information on which AI systems are built, it has become imperative to surround them with all the guarantees needed to strengthen security in general, and the national security in particular, through the control and legal supervision of these systems.

Key words: artificial intelligence, national security, artificial intelligence applications, fourth industrial révolution, human intelligence.

* Corresponding author

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11	Numéro : 02	Année : JUN 2025	P -260-277

Introduction

L'humanité a connu une transformation radicale due aux résultats de la 4ème révolution industrielle, entraînant des changements radicaux dans les modes de vie et la société. A cet égard, la cyber technologie, avec ses algorithmes et son automatisation, remplace les efforts humains, principalement après l'émergence des robots, qui ont prouvé leur rôle primordial dans la vie scientifique et les autres domaines. L'IA est une nécessité qui doit être acceptée car elle a beaucoup d'applications et de machines programmées pour se comporter comme des humains afin d'atteindre des objectifs spécifiques. L'IA contribue fortement au développement de la technologie, au point où nous avons atteint des capacités qui simulent les capacités mentales humaines en utilisant des logiciels et des machines programmées pour montrer des comportements intelligents[1].

Cependant, en raison du développement élevé de certains aspects scientifiques, l'IA soulève des problèmes pour l'humanité, car elle aide à concevoir des systèmes intelligents qui permettent à la machine de se redessiner[2]. Cette technologie est adoptée avec enthousiasme par les humains, car ils ne sont pas conscients des répercussions et des risques de l'utilisation de l'IA. Ainsi, nous pouvons dire que les effets de l'utilisation de l'IA ne sont pas limités et peuvent même affecter la sécurité nationale et déstabiliser les états et les régimes. Il est donc nécessaire d'équilibrer l'utilisation pacifique de l'IA pour renforcer la sécurité des données et les objectifs militaires. De plus, on doit bien encadrer l'IA pour qu'elle serve à des fins pacifiques[3] qui assurent la sécurité des individus et des communautés en se fondant sur des lois qui régissent l'utilisation de cette technologie, et d'appeler à l'éthique, à la transparence et à la justice localement et internationalement.

[1] Intelligence Artificielle Les défis actuels et l'action d'Inria LIVRE BLANC N°01, INRIA, France ; page 10.

[2]Rimeh al Dalqamouni, intelligence artificielle, https://www.aljazeera.net/tech/2016/5/4/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D9%85%D8%A7-%D9%87%D9%88-%D9%88%D9%85%D8%A7-%D8%A3%D8%A8%D8%B1%D8%B2-%D9%85%D8%B8%D8%A7%D9%87%D8%B1%D9%87

[3] Amel BAAZIZ, the effectiveness of artificial intelligence systems in combating electronic terrorism crimes, journal of legal studies, University of MEDEA, vol 11, issue 01,2025 , p.362

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11	Numéro : 02	Année : JUN 2025	P -260-277

Sur la base de ce qui a été dit, nous soulevons la problématique suivante **: « dans quelle mesure l'IA contribue-t-elle à assurer la sécurité humaine face aux défis futurs?** Pour répondre à la question, nous avons divisé l'étude en deux axes. La première porte sur la contribution de l'IA au service de l'humanité, et le deuxième sur les effets sur la réalisation et la promotion de la sécurité humaine et intellectuelle. Pour ce faire, nous avons utilisé la méthode descriptive qui vise à des descriptions scientifiques et à l'obtention de résultats basés sur des preuves. Nous avons également utilisé la méthode analytique pour décomposer les éléments thématiques et les étudier en profondeur afin d'extrapoler les dispositions pertinentes.

Titre 1 : contribution de l'intelligence artificielle au service de l'humanité

L'IA est le produit de la 4ème révolution industrielle imposée par les technologies de l'information et de la communication. Elle permet d'utiliser différentes machines, systèmes et logiciels pour faciliter et améliorer la vie humaine et développer les sociétés grâce à des solutions intelligentes concernant la santé, l'éducation, l'administration, etc[4]. Grâce aux caractéristiques de l'IA, ses résultats sont axés sur le bien-être tant qu'ils sont utilisés de manière pacifique (sous titre un) en tenant compte des dimensions futures (sous titre deux).

Sous titre 1 : Utilisation de l'intelligence artificielle à des fins pacifiques

Au cours des développements de l'information et de la communication, de nombreux changements ont eu lieu dans l'aspect juridique pour faire face aux développements et adapter les lois. Selon John McCarthy, l'IA est une tentative de développer la machine et de la faire penser correctement comme l'homme[5]. Cette machine doit être enseignée via internet en utilisant des algorithmes pour permettre la cognition, l'interaction avec l'environnement et la résolution de problèmes[6]. À cet égard, l'IA est l'outil qui permet à la machine de penser et d'apprendre automatiquement comme les humains[7]. Il faut s'assurer que l'IA atteint ses objectifs positifs, car l'absence de contrôle aurait inévitablement des effets négatifs sur l'humanité et écraserait les objectifs positifs.

[4]https://www.cea.fr/comprendre/Pages/nouvelles-technologies/essentiel-sur-intelligence-artificielle.aspx

[5]Kelya Borne, les supporteurs de l'IA : les relations publiques néolibérales et l'IA, trans. Amine Jenih, revue de Dhia pour les études psychologiques et éducatives, vol. 03, numéro 01, 2022. p, 118.(مجلة ضياء للبحوث النفسية)

[6] Mohamed Goujil & Nabil Qarzize, l'utilisation de la technologie financière dans le secteur bancaire islamique, journal des domaines économiques, vol. 04, numéro 01, 2021, p 250. مجلة الميادين الاقتصادية جامعة الجزائر 03

[7]https://www.cea.fr/comprendre/Pages/nouvelles-technologies/essentiel-sur-intelligence-artificielle.aspx

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11 Numéro : 02 Année : JUN 2025 P -260-277

L'IA peut intervenir dans tout ce qui nous entoure dans les domaines agricole, industriel, scientifique, de sécurité et autres. Dans ce contexte, l'IA peut poser des problèmes à ses utilisateurs, sinon à l'humanité, car son objectif principal est de simuler l'intelligence humaine[8] au moyen d'un ensemble d'algorithmes qui assurent une pensée correcte. Nous supposons ainsi que la machine peut commettre des erreurs qui vont à l'encontre de ses objectifs principaux[9]. Nous pouvons éviter cela en réfléchissant profondément aux solutions appropriées, et en limitant les inconvénients qui résultent des cyber attaques ou de l'environnement numérique qui détient le programme, et non du programme lui-même. La connexion entre l'IA et l'automatisation intelligente a rapidement développé l'IA et ses algorithmes[10], qui sont à la base des systèmes intelligents modernes qui permettent aux machines d'apprendre et de prendre des décisions en toute indépendance[11]. L'IA se divise en différents types, comme suit :

• Les algorithmes de régression et de positionnement pour les prévisions.

• Les algorithmes de classification pour classer les données.

• Les algorithmes complexes générés à partir des algorithmes de classification pour collecter, diviser et classer les données selon leurs natures.

• Les algorithmes d'apprentissage collectif.

• Les algorithmes génératifs.

• Les algorithmes d'interaction.

[8] Imed Abd al Rahim al Dahyat, vers une organisation juridique de l'IA dans nos vies : la problématique du rapport entre les humains et la machine, journal de jurisprudence pour études juridiques et économiques, Université de Tamanrasset, Vol. 08, numéro 05, 2019, p. 15.

[9] Imed Abd al Rahim al Dahyat, op. cit., p. 20.

[10] André- Dragos POPESCU, la valeur des données du point de vue de l'intelligence artificielle, annales de l'université de Craiova pour le journalisme, la communication et la gestion, numéro 05,2019. p. 187.

[11] Houda Jabbour, les algorithmes de l'IA, https://academy.hsoub.com/programming/artificial-intelligence/%D8%AE%D9%88%D8%A7%D8%B1%D8%B2%D9%85%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A/

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11	Numéro : 02	Année : JUN 2025	P -260-277

Les différents types d'algorithmes doivent être utilisés à des fins pacifiques comme la collecte de données, l'apprentissage, l'interaction, la classification, etc[12]. A cet égard, il faut tenir compte de l'éthique, l'effet de l'IA sur la société, et les risques que les algorithmes peuvent avoir sur l'humanité. De plus, l'importance des algorithmes réside dans le fait qu'ils ne montrent pas de biais et de ségrégation entre les individus qui utilisent ou sont directement touchés par les systèmes d'IA. L'utilisation de ces systèmes doit se faire dans des cadres juridiques pacifiques qui n'affectent pas la prise de décision et les modes de vie pour une utilisation optimale des systèmes[13] basé sur l'optimisation entre la science des mathématiques et la psychologie[14]. Si on considère l'importance de l'IA qui se manifeste à travers les différentes applications dans différents domaines, l'IA est un système pour résoudre des problèmes et utiliser les erreurs pour les corriger grâce aux anciennes expériences[15].

Pour assurer le bon usage des applications de l'IA, il est nécessaire d'intervenir pour adopter un ensemble de garanties qui limitent les pratiques préjudiciables à la sécurité et aux lois, principalement au droit international et aux droits humains[16] , car l'IA entoure notre vie, notre état mental et notre état physique ; ce qui peut violer la sécurité prévue par les lois internationales. En outre, l'IA peut affecter la vie privée des personnes parce qu'elle recueille, classe, conserve, partage et utilise des renseignements et des données personnelles à des fins qui peuvent favoriser la discrimination et violer les droits de la personne. Il faut donc

[12]Cedric BEAULAC, intelligence artificielle avec apprentissage automatique pour l'estimation de la position d'un agent mobile en utlisant les modeles de markov caches; memoire presenté comme exigence partielle de la maitrise en mathematiques statistique, université du quebec a montreal, novembre 2015, page 61.

[13]Mohamed Lahlah, les phases de démarrage et de développement et les bases de la fondation, https://academy.hsoub.com/programming/artificial-intelligence/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D9%85%D8%B1%D8%A7%D8%AD%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%A8%D8%AF%D8%A1-%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B7%D9%88%D8%B1-%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B3%D8%B3-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%8A-%D9%86%D8%B4%D8%A3-%D8%B9%D9%84%D9%8A%D9%87%D8%A7-r988/.

[14] Pedro Domingos, The Master Algorithm. How the quest for the ultimate learning machine will remake our world, Basic Books, 2015. in https://psycnet.apa.org/record/2015-43168-000.

[15]KhaoulaKemmiche, IA et son rôle dans la réalisation du développement durable, journal des économies financières bancaires et de gestion d'entreprise, Université de Biskra, Vol. 12, numéro 01, 2023. p, 356.

[16]https://www.ohchr.org/ar/press-releases/2021/09/artificial-intelligence-risks-privacy-demand-urgent-action-bachelet

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11 Numéro : 02 Année : JUN 2025 P -260-277

s'assurer que l'IA est utilisée dans de bons cadres, comme c'était le cas lors de son départ. Il faut en outre prendre des mesures dissuasives et entourer les systèmes de contre-systèmes qui annulent le travail des applications de l'IA.

Sous titre 2 : Les applications de l'intelligence artificielle entre défis de la réalité et perspectives d'avenir

La principale approche pour traiter des sujets liés à l'IA est que ses applications ont été développées grâce aux technologies de l'information, de la communication, informatique, mathématiques et statistiques[17], qui évoluent continuellement et constituent le véritable point de départ du développement des systèmes cybernétiques, des prises de décisions et d'autres tâches humaines[18]. Les applications de l'IA font partie des sciences cognitives qui visent à construire des systèmes intelligents et des logiciels qui rendent la machine capable de se comporter comme un humain[19]. Puisque les sciences cognitives tournent autour de l'adoption des systèmes intelligents qui rendent la machine indépendante de son producteur, elle peut le remplacer et surpasser ses compétences, malgré son manque de cognition et de sentiments[20]. Par conséquent, nous croyons que l'IA a été adoptée dans de nombreux domaines pour trouver des solutions aux questions juridiques, ce qui conduit à se référer aux applications d'IA pour trouver des solutions après que l'intelligence humaine n'ait pas pu les trouver[21].

Face à l'intérêt croissant pour le sujet, le domaine de l'IA se développe avec le développement des technologies[22] car il est lié aux sciences informatiques, aux sciences médicales (identification des infections)[23], aux sciences administratives et aux autres sciences humaines. En outre, l'IA est confrontée à un ensemble de défis et a des perspectives d'avenir

[17] Laurent Charlin, Intelligence artificielle futur mine d'or pour les entreprises,revue gestionHEC , volume 42, n°01, 2017,page 08.
[18] Hichem Allag & Hanene drid, Applications de l'IA dans les institutions financières : une introduction pour promouvoir l'inclusion financière, revue d'économie et de développement durable, Université d'el Oued, Vol. 05, numéro 02, 2022.p, 709.
[19] Hassan al Bahi, IA et les défis de la société du savoir, l'Orient pour l'impression et la publication, Casa Blanca, Maroc, 2012.p, 28.
[20] Abdellah Moussa & Habib Ahmed Jalal: la révolution et les techniques de l'ère, le groupe arabe pour la formation et la publication, Le Caire, 2019.
[21]Mohamed Lamine Benkaidali, l'IA et la profession d'avocat : vers le rejet du modèle traditionnel de la profession, le colloque international sur la relation entre l'IA avec la réalité et le droit, revue de droit et économie, Centre Universitaire de Barika, 25 septembre 2022, p. 04.
[22] Serge SOUDOPLATOFF, l'intelligence artificielle ; l'expertise partout accessible a tous, fondation pour l'innovation politique, Paris, 2018 ; page 12.
[23] Jean aurelie, Une brève introduction à l'intelligence artificielle, revue medecine/sciences, Paris, volume 36, n° 11, 2020, page 1061.

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11 Numéro : 02 Année : JUN 2025 P -260-277

qui changeront radicalement les modes de vie[24]. Du point de vue de la réalité, l'IA a besoin d'informatique et de logiciels, qui font partie de ses applications, pour simuler les humains[25]. Ainsi, nous ajoutons de l'intelligence à la machine pour imiter les humains et même les surpasser[26] en résolvant des problèmes, prenant des décisions, le tout pour comprendre l'inteligence humaine[27] et utilisant des expériences techniques[28].

Pour y parvenir à court terme, les chercheurs ont développé des algorithmes qui sont le principal outil pour exécuter les tâches et permettre à l'IA de reconnaître et résoudre les problèmes soulevés. Par conséquent, l'IA a connu différentes phases de développement qui vont avec le développement de la société, en produisant des machines qui simulent l'esprit et l'intelligence humaine. Cela a conduit au développement infini de systèmes et d'applications d'IA appelles systemes experts qui couvrent la santé pour gagner du temps, le marketing pour comprendre les besoins des clients et du public, les services pour les améliorer, l'éducation pour faciliter la réussite scolaire et l'assimilation, etc[29] et même d'autre domaines tels que[30] :

- finances et analyse financière
- surveillances et dépannages d'installation industriels….etc
- les villes a travers la stigmatisation des villes[31].
- les usines, les télécommunications et les aéroports[32].

[24]HassinaBaaloudj, la nature de l'IA et ses usages dans la recherche scientifique, colloque national sur la méthodologie de la recherche scientifique à l'ère de la digitalisation et la technologie de l'IA : un nouveau défi, Université d'Alger 01, 30 avril 2023. p,03.

[25] Luger George, intelligenceartificielle (structures et stratégies pour la résolution de problèmes complexes), 5e édition Englandaddison Wesley, 2004, p 01.

[26]HassinaBaaloudj, op. cit., p. 03.

[27] Inès Othmani, Les défis de l'intégration de l'intelligence artificielle en entreprise : France et Canada, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise ès sciences en gestion, Sciences de la gestion (Option Affaires Internationales), HEC MONTRÉAL, Décembre 2021, page 17.

[28]Abou BakrKhoualed, les applications de l'IA comme orientation moderne pour favoriser la compétitivité des entreprises, revue d'études financières et bancaires, vol. 25, numéro 02, Le Caire, 2017.p, 13.

[29] Marie Noeline Sinapin, L'intelligence artificielle : entre opportunités et risques légitimes, 18e colloque francophone sur le risque, Sep 2020, Bayonne, France.page 03. https://hal.science/hal-02950105v1/document.

[30]Esma Aïmeur, Introduction à L'Intelligence Artificielle, https://www.iro.umontreal.ca/~aimeur/cours/ift6261/Ch1-Intro-IA-IFT6261-H-11.pdf

[31] Marie Noeline Sinapin, opcit,page 07.

[32] Marie Noeline Sinapin, idem , page 07.

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11 Numéro : 02 Année : JUN 2025 P -260-277

- le secteur bancaire en améliorant la gestion des risques ou l'expérience client[33], et du coup réduction des dépenses a l'effet d'améliorer l'efficacité opérationnelle[34] pour optimiser les portefeuilles et exécuter des opérations automatiquement[35].
- le E-commerce qui ne cesse de se développer[36].
- en matière d'environnement respecter les normes[37] relatives a la gestion des risques émanant des inondations et sécheresse.
- gestion de la ressource humaine a travers certaines applications telles que les conges …etc[38] .

Une évaluation est nécessaire pour trouver les forces et les faiblesses[39].

Il faut montrer que l'IA permet des dialogues entre humains et machines. D'un autre point de vue, les horizons futurs de l'IA ne sont pas faciles parce qu'elle a des effets directs

[33] Marie-Sophie KOSATKA, management et technologies de l'intelligence artificielle : point de vigilance pour une approche humaine, mémoire presenté comme exigence partielle de la maitrise en sciences de la gestion, université du quebeca, octobre 2023, page 22.

[34] Alexandre Senden . L'intelligence artificielle et la robotic process automation au service de la gestion des risques dans le secteur bancaire : Tendances et défis, school of management, université catholique de louvain, 2021,page 52.

[35] Alexandre Senden and Luc Henrard, idem , page 53.

[36] Aifang Ma. L'intelligence artificielle en chine : un état des lieux, revue de la federation francaise du batiment, n°54, octobre 2019, Paris, page 34.

[37] Noémie Dallaire-Nicholas. L'impact de l'intelligence artificielle en droit de l'environnement, Maîtrise en biologie avec cheminement en sciences de la vie et droit, Faculté des sciences et à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Québec, 2021, page 16.

[38] Cédric ALEXIS, Stéphanie BALIKWISHA, Aurélie JUILLET & Emilie ROUXEL, MBA Management des Ressources Humaines intelligence artificielle & RH : réalité ou artifice?, Mémoire d'expertise MBA Management des Ressources Humaines, Université Paris *Dauphine-PSL, 2018-2019, page 48.*

[39]Ahmed Antar, l'IA comme image optimale de l'interaction entre les humains et la technologie,
https://www.aljazeera.net/tech/2023/12/24/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D8%A3%D8%A8%D9%87%D9%89-%D8%B5%D9%88%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%81%D8%A7%D8%B9%D9%84-%D8%A8%D9%8A%D9%86

[39]https://www.siyassa.org.eg/News/19653.aspx

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11 Numéro : 02 Année : JUN 2025 P -260-277

sur le mode de vie dominé par la numérisation, qui ajoute une nature électronique à la vie et crée des avantages qui aident l'humanité à progresser et à croître[40].

L'IA a des effets sur différents domaines et est adoptée par de nombreux États, tels que la Chine et les États-Unis pour augmenter le PIB. Par conséquent, les états qui adoptent l'économie du savoir, comme les EAU, ont dû l'adopter dans leurs stratégies pour attirer les projets innovants et développer le capital humain et l'éducation[41]. Cependant, l'utilisation abusive des applications d'IA peut avoir des effets négatifs, comme la production d'algorithmes et de logiciels qui analysent les données et donnent des informations erronées, ce qui menace la collecte et l'utilisation des données[42]. Le développement de l'IA doit respecter l'humanité et apporter une valeur ajoutée.

Titre2 : Impact de l'intélligence artificielle sur la réalisation et le renforcement de la sécurité humaine et intellectuelle

L'IA contribue au développement de l'industrie, de la santé, de l'éducation et de la sécurité en améliorant les services et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication qui se sont développées pour suivre le rythme des algorithmes utilisés dans la recherche de solutions[43]. L'utilisation de l'IA hors contexte aura des conséquences et menacera la vie humaine. Un physicien a découvert que l'IA peut se développer automatiquement et, par conséquent, menace l'éthique sociale, les valeurs et la sécurité[44]. Cela soulève beaucoup de préoccupations futures car il serait impossible de traiter légalement avec le contenu AI. Il doit donc être encadré juridiquement par des lois qui en montrent les champs et les limites (sous titre un) et qui mettent l'accent sur l'adoption de données correctes pour faire face à ses risques (sous titre deux).

[40]https://www.siyassa.org.eg/News/19653.aspx
[41]Khaoula Kemmiche, op. cit., pp. 357-358.
[42]Adel Abd al-Samii Awad, le rôle de l'IA dans la prévision et la lutte contre le terrorisme, journal Motoun, Université de Saida, vol. 17, numéro 01, 2024. p, 86.
[43]Ahmed Salah al Belouchi, comprendre l'effet de l'IA sur notre cadre social, https://ae.linkedin.com/pulse/%D9%81%D9%87%D9%85-%D8%AA%D8%A3%D8%AB%D9%8A%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%A5%D8%B7%D8%A7%D8%B1%D9%86%D8%A7-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AC%D8%AA%D9%85%D8%B9%D9%8A-ahmed-saleh-albalooshi-sgvce
[44]SamehMarkas, l'effet de l'IA sur les valeurs et les pensées de la société humaine, https://www.shorouknews.com/columns/view.aspx?cdate=02072023&id=eb7ea21e-8936-406c-8237-dcaa2cde0911

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11 Numéro : 02 Année : JUN 2025 P -260-277

Sous titre 1 : Réflexion sur le cadre juridique de l'intelligence artificielle

L'IA est le résultat de la technologie et est liée à la vie humaine, car elle a des systèmes qui effectuent des actions qui nécessitent l'intelligence humaine ; cependant, les systèmes manquent de cognition et de sentiments. L'IA est basée sur des algorithmes qui font réfléchir, apprendre et prendre des décisions pour trouver des solutions précises et rapides. Ainsi, les tâches sont automatisées et des prédictions que l'homme ne peut faire sont faites[45]. Sans aucun doute, l'IA vise à favoriser de bonnes actions[46]. Elle a pénétré tous les secteurs et domaines et est devenu un outil nécessaire dans la vie humaine qui recueille et traite des données pour trouver les applications appropriées qui peuvent aider à résoudre les problèmes quotidiens. En outre, les algorithmes, les robots et les machines aident à effectuer les tâches quotidiennes[47], d'une manière autonome[48].

En outre, nous avons souligné le fait que l'IA peut se développer automatiquement et sortir de contrôle et, par conséquent, augmenter les risques pour notre avenir. Il faut donc un cadre juridique qui indique les règles de responsabilité et la façon de déterminer si c'est civil ou pénal[49]. De plus, des règles doivent être édictées pour protéger la confidentialité des données et des biens à travers l'encadrement ferme de toutes les applications de l'IA au bien

[45]https://www.annajah.net/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D8%AA%D8%B9%D8%B1%D9%8A%D9%81%D9%87-%D9%88%D8%A3%D9%87%D9%85%D9%8A%D8%AA%D9%87-%D9%88%D8%A3%D9%86%D9%88%D8%A7%D8%B9%D9%87-%D9%88%D8%A3%D9%87%D9%85-%D8%AA%D8%B7%D8%A8%D9%8A%D9%82%D8%A7%D8%AA%D9%87-article-30227

[46] https://www.sippro.fr/actualites/ia-un-atout-dans-la-surete

[47] L'IA au service de l'humanité et du monde, https://news.microsoft.com/ar-xm/features/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D9%84%D8%AE%D8%AF%D9%85%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%86%D8%B3%D8%A7%D9%86%D9%8A%D8%A9-%D9%88%D8%A7%D9%84/

[48] Yannick Meiller, Intelligence artificielle, sécurité et sûreté, revue des directeurs securité d'entreprise, revue du Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE),Paris, n° 28, janvier 2018, page 78.

[49] Moussa LASSOUED, Criminal Liability For Artificial Intelligence Crimes Under Algerian Law, journal of legal studies, University of MEDEA, vol 10, issue 02,2024, p p 637-638

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11 Numéro : 02 Année : JUN 2025 P -260-277

de l'humanité sans toucher a l'aspect innovant[50]. Il est donc nécessaire de permettre à la loi de faire son travail en matière de réglementation des technologies afin de garantir l'équilibre entre les applications de l'IA et la protection juridique de la vie privée des individus[51], car la machine pourrait un jour surpasser l'intelligence humaine[52].

Ici, on peut s'interroger sur l'effet de l'encadrement légal sur l'IA, qui se développe rapidement et automatiquement au point de pouvoir violer la loi en utilisant des données fausses. À cet égard, une collaboration est nécessaire pour déterminer la responsabilité de ces renseignements et les effets qu'ils peuvent avoir[53]. De plus, la protection de la vie privée est nécessaire et l'utilisation de l'IA ne doit pas nuire aux humains. De plus, la propriété intellectuelle doit être protégée [54]car elle soulève de nombreuses questions, comme la reconnaissance de la personnalité juridique de l'IA. Par conséquent, le défi futur de l'encadrement de l'IA exige la recherche de cadres juridiques internationaux qui réglementent l'utilisation de l'IA et poussent tout le monde vers une utilisation positive de l'IA.

Sous titre 2 : Recours à la collecte de données pour faire face aux risques liés à l'IA

L'IA est une des technologies les plus attractives pour les états grâce à son rôle dans le développement de la sécurité, la protection contre les cyber attaques et la mise en place de systèmes de défense contre les utilisations nuisibles de l'IA dans un cadre logistique pour contrôler les applications[55]. Puisque l'IA intervient dans des domaines infinis, nous nous trouvons face à des risques militaires et stratégiques car les grands états comme l'USA ont adopté des armes automatiques qui sont télécommandées en utilisant l'IA ; On s'attend à ce que les robots soient utilisés comme soldats à l'avenir, au lieu des humains. Cela nécessite d'analyser toutes les données et de les fournir à la machine, qui peut apprendre seule et

[50] Sabine Marcellin, Encadrement juridique de l'intelligence artificielle : les réponses essentielles, https://www.village-justice.com/articles/encadrement-juridique-intelligence-artificielle-les-reponses-essentielles,47035.html

[51]https://www.9anon4dz.com/2023/06/artificial-Intelligence-law.html

[52] Sofia Labiod, Quelle réglementation pour encadrer l'intelligence artificielle ?, https://www.journaldunet.com/intelligence-artificielle/1529289-quelle-reglementation-pour-encadrer-l-intelligence-artificielle

[53] loi 18-07 du 10-06-2018 relative a la protection des des personnes physiquesdans le traitement des donnees a caractere personnel, J.O n° 34 du 10-06-2018.

[54] ordonnace 03-05 du 19-07-2003,relative aux droits d'auteurs et droits voisins, J.O n° 44 du 23-07-2003.

[55]https://www.siyassa.org.eg/News/19653.aspx

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11 Numéro : 02 Année : JUN 2025 P -260-277

exécuter les décisions d'une manière autonome[56], pour limiter les actions interdites internationalement, telles que le terrorisme, le blanchiment d'argent, etc.

Dans ce contexte, toutes les données et informations permettront d'automatiser certaines tâches qui peuvent être effectuées par l'IA[57]. Cette dernière doit être adaptée aux tâches faites par l'humain et équipée de la cognition, de la créativité et de l'intelligence émotionnelle[58]. Sans aucun doute, l'effet de l'IA sur la sécurité, principalement la cyber sécurité, exige une bonne utilisation des données et des informations dans le contexte de leur génération afin de ne pas nuire aux stratégies politiques et économiques des états qui utilisent les systèmes d'IA[59]. Cela nous amène à décrire les cas où l'IA affecte le cyber environnement[60] :

• Le développement rapide de l'IA avec les exigences importantes qui doivent être rencontrées en utilisant des applications spécifiques.

• La position et l'utilisation infinie de l'IA dans l'environnement numérique en raison de la transformation numérique, qui est un résultat fatal de l'adoption de la numérisation dans tous les domaines pour faire face aux développements dans les sociétés pionnières.

[56] Dahmane Bounoua senouci - Chouam bouchama, L'intelligence artificielle levier pour l'intelligence économique, Revue Algérienne d'Economie de gestion, université d'Oran, Vol. 18, N° 02, 2024, page 184.

[57] https://www.microsoft.com/fr-ca/security/business/security-101/what-is-ai-for-cybersecurity

[58] https://ae.linkedin.com/pulse/%D9%87%D9%84-%D9%8A%D8%A4%D8%AB%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%B5%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D9%85%D8%B3%D8%AA%D9%82%D8%A8%D9%84-%D9%88%D8%B8%D8%A7%D8%A6%D9%81%D9%86%D8%A7-abeer-alamrani-qyc0e

[59] Chahinez Cheref, L'intelligence artificielle dans l'industrie militaire : une révolution technologique aux conséquences incertaines, Journal of Politic and Law, université de Ouargla, volume 16,n° 2, 2024, page 475.

voir aussi : Mitchell Hewes, Comment l'intelligence artificielle changera la sécurité de l'information et la sécurité informatique dans le monde nucléaire, bulletin de l'AIEA, Vol. 64-2, juin 2023, page 14

[60] https://futureuae.com/ar-AE/Mainpage/Item/5275/%D9%85%D8%AE%D8%A7%D8%B7%D8%B1-%D8%AC%D9%8A%D9%88%D8%B3%D9%8A%D8%A7%D8%B3%D9%8A%D8%A9-%D8%AA%D8%A3%D8%AB%D9%8A%D8%B1%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D9%85%D9%86-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B9%D9%84%D9%88%D9%85%D8%A7%D8%AA%D9%8A-%D9%84%D9%84%D8%AF%D9%88%D9%84

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11 | Numéro : 02 | Année : JUN 2025 | P -260-277

• La dépendance à l'égard des médias électroniques qui contrôlent l'effet de l'IA sur toutes les informations, qui sont l'outil optimal pour généraliser l'adoption et l'utilisation de l'IA

Sur la base de ce qui a été dit, il faut souligner que l'absence de contrôle sur les dimensions des applications d'IA peut avoir des conséquences négatives par le biais de l'utilisation de contre-systèmes[61] tels que DeepFake et les comptes automatiques, qui peuvent faire fuiter de fausses informations pour atteindre des objectifs précis qui aident la cybercriminalité. En résumé, l'effet de l'IA peut être positif si on l'utilise pour faire face aux activités illégales ; cela le rend acceptable par la société car il respecte l'éthique. De plus, il peut être négatif si nous l'utilisons à des fins hostiles, comme la concurrence sans limite sur les techniques de contrôle de l'IA et la prise de décision automatisée sans intervention humaine.

Conclusion:

Le concept d'intelligence artificielle est principalement le fruit de la révolution technologique actuelle. Son importance est considérable, car elle est perçue comme une nécessité essentielle de la vie moderne, en raison de son intégration dans l'existence humaine, que ce soit en tant qu'assistant dans l'accomplissement des tâches ou comme un outil facilitant l'exécution de diverses activités, avec des performances surpassant celles de l'homme, représentant ainsi la technologie la plus avancée disponible sur le marché.

En définissant ce concept et démontrant les effets qu'elle peut avoir sur les sociétés qui cherchent à y recourir en raison de sa rapidité de développement et en suivant l'évolution critique des technologies de l'information et de la communication, l'intelligence artificielle, malgré ses aspects positifs, constitue une menace pour l'humanité en raison de l'automatisation et de la possibilité que les machines remplacent les humains à l'avenir, compromettant ainsi la sécurité nationale, la sécurité intellectuelle et la sécurité humaine.

Pour s'assurer que cela n'est pas compromis, l'intelligence artificielle intervient par le biais d'un certain nombre d'algorithmes qui sont considérés comme un saut qualitatif, et la "mutation" de la machine et de son indépendance à l'égard des robots.

Du coup, l'intelligence artificielle est perçue comme une arme à double tranchant du fait de son utilisation croissante dans divers secteurs. Dans ce contexte, il est primordial

[61]Ryan Assaad - Léo Raschia, Cyber attaques et IA : des attaques plus furtives et automatisées, comment se protéger ?https://siecledigital.fr/2024/12/18/cyberattaques-et-ia-des-attaques-plus-furtives-et-automatisees-comment-se-proteger

voir aussi : Fatiha HADAD - Marie-Claude SAN JUAN - Mehdi HAMDI, Intelligence artificielle : Enjeux et risques pour la traduction, ALTRALANG Journal, université Oran 2, Volume 6 n° 1, 2024, page 199.

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11	Numéro : 02	Année : JUN 2025	P -260-277

d'étayer et d'analyser les risques potentiels qui en résultent, puisqu'elle a le pouvoir d'influencer la structure des emplois humains et même de prendre des décisions cruciales qui peuvent déterminer leur avenir. C'est pourquoi il devient impératif ce cerner et d'encadrer ce concept par une légalisation adéquate cernant son utilisation, et d'établir des règles de fonctionnement

Au vu de tous ce qui precede, notre étude suggére ce qui suit :

- La gestion des menaces implique la collecte d'un large éventail d'informations précises sur la menace, afin de les rendre exploitable pour mieux contrer les attaques.
- Prévoir des solutions techniques comprenant l'implémentation de technologies visant à sécuriser et à réguler l'accès aux systèmes informatiques d'une entreprise.
- Cerner la gestion des flux informationnels est un atout majeur de l'intelligence artificielle, cette capacité s'insère à des fins sécuritaires dans des processus techniques de cyber sécurité.
- Combler le retard accumulé au sujet de la réglementation a l'effet de revoir et d'adapter les dispositions actuelles afin de bien encadrer, l'IA tels que les dispositions de la responsabilité civile.
- Optimisation de la détection des menaces en temps réel et du délai de réponse.
- Encourager la recherche quant à l'exploration des options pour gérer les effets potentiellement nuisibles de l'intelligence artificielle nous permet de bénéficier des avantages de cette avancée technologique.

Référence:

- **Livre :**

1- Alexandre Senden. L'intelligence artificielle et la robotic process automation au service de la gestion des risques dans le secteur bancaire: Tendances et défis, school of management, université catholique de louvain, 2021.

2- Luger George, intelligenceartificielle (structures et stratégies pour la résolution de problèmes complexes), 5e édition England addison Wesley, 2004.

3- Serge SOUDOPLATOFF, l'intelligence artificielle; l'expertise partout accessible a tous, fondation pour l'innovation politique, Paris, 2018.

4- حسان الباهي، الذكاء الاصطناعي وتحديات مجتمع المعرفة- إفريقيا الشرق للطباعة والنشر، الدار البيضاء المغرب، 2012.

5- عبد الله موسى- حبيب احمد جلال، الذكاء الاصطناعي ثورة وتقنيات العصر، المجموعة العربية للتدريب والنشر، القاهرة، 2019.

- **Articles:**

1- Aifang Ma. L'intelligence artificielle en chine: un état des lieux, revue de la federation francaise du batiment, n°54, Paris, octobre 2019.

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11	Numéro : 02	Année : JUN 2025	P -260-277

2- Amel BAAZIZ, the effectiveness of artificial intelligence systems in combating electronic terrorism crimes, journal of legal studies, University of MEDEA, vol 11, issue 01,2025

3- André- Dragos POPESCU, la valeur des données du point de vue de l'intelligence artificielle, annales de l'université de Craiova pour le journalisme, la communication et la gestion, numéro 05, 2019.

4- Chahinez Cheref, L'intelligence artificielle dans l'industrie militaire: une révolution technologique aux conséquences incertaines, Journal of Politic and Law, université de Ouargla, volume 16,n° 2, 2024.

5- Dahmane Bounoua senouci - Chouam bouchama, L'intelligence artificielle levier pour l'intelligence économique, Revue Algérienne d'Economie de gestion, université d'Oran, Vol. 18, N° 02, 2024.

6- Fatiha HADAD - Marie-Claude SAN JUAN - Mehdi HAMDI, Intelligence artificielle : Enjeux et risques pour la traduction, ALTRALANG Journal, université Oran 2, Volume 6 n° 1, 2024.

7- jean aurelie, Une brève introduction à l'intelligence artificielle, revue medecine/sciences, Paris, volume 36, n° 11, 2020.

8- Mitchell Hewes, Comment l'intelligence artificielle changera la sécurité de l'information et la sécurité informatique dans le monde nucléaire, bulletin de l'AIEA, Vol. 64-2, juin 2023.

9- Moussa LASSOUED, Criminal Liability For Artificial Intelligence Crimes Under Algerian Law, journal of legal studies, University of MEDEA, vol 10, issue 02,2024.

10- Yannick Meiller, Intelligence artificielle, sécurité et sûreté, revue des directeurs securité d'entreprise, revue du Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE),Paris, n° 28, janvier 2018.

11- ابوبكر خوالد، تطبيقات الذكاء الاصطناعي كتوجه حديث لتعزيز تنافسية منظمات الأعمال، مجلة الدراسات المالية المصرفية، مجلد 25، عدد 02، القاهرة، 2017.

12- خولة قميش، الذكاء الاصطناعي ودوره في تحقيق التنمية المستدامة، مجلة الاقتصاديات المالية البنكية وإدارة الاعمال، جامعة بسكرة، مجلد 12، عدد 01، 2023.

13- عادل عبد السميع عوض، دور الذكاء الاصطناعي في التنبؤ ومكافحة الإرهاب ، مجلة متون، جامعة سعيدة، مجلد 17، عدد 01، 2024.

14- عماد عبد الرحيم الدحيات، نحو تنظيم قانوني للذكاء الاصطناعي في حياتنا: إشكالية العلاقة بين البشر والآلة، مجلة الاجتهاد للدراسات القانونية والاقتصادية، جامعة تامنغست، مجلد 08، عدد 05، 2019.

15- كليا بورن، مشجعوا الذكاء الاصطناعي : العلاقات العامة النيوليبرالية والذكاء الاصطناعي، ترجمة امين جنيح، مجلة ضياء للبحوث النفسية والتربوية، مجلد 03، عدد 01، 2022.

16- محمد قوجيل- نبيلة قرزيز، استخدامات التكنولوجيا المالية في الصناعة المصرفية الإسلامية، مجلة الميادين الاقتصادية، مجلد 04، عدد 01، 2021.

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11	Numéro : 02	Année : JUN 2025	P -260-277

17- هشام علاق- حنان دريد، تطبيقات الذكاء الاصطناعي في المؤسسات المالية، مدخل لتفعيل الشمول المالي، مجلة الاقتصاد والتنمية المستدامة، جامعة الوادي، مجلد 05، عدد02، 2022.

- **Colloques:**

1- Marie Noeline Sinapin, L'intelligence artificielle: entre opportunités et risques légitimes, 18e colloque francophone sur le risque, Sep 2020, Bayonne, France.page 03. https://hal.science/hal-02950105v1/document

2- Mohamed Lamine Benkaidali, l'IA et la profession d'avocat : vers le rejet du modèle traditionnel de la profession, le colloque international sur la relation entre l'IA avec la réalité et le droit, revue de droit et économie, Centre Universitaire de Barika, 25 septembre 2022, p. 04.

- **Memoires et Maitrises**:

1- Cedric BEAULAC, intelligence artificielle avec apprentissage automatique pour l'estimation de la position d'un agent mobile en utlisant les modeles de markov caches; memoire presenté comme exigence partielle de la maitrise en mathematiques statistique, université du quebec a montreal, novembre 2015.

2- Cédric ALEXIS, Stéphanie BALIKWISHA, Aurélie JUILLET & Emilie ROUXEL, MBA Management des Ressources Humaines, intelligence artificielle & RH : réalité ou artifice?, Mémoire d'expertise MBA Management des Ressources Humaines, Université Paris *Dauphine-PSL, 2018-2019.*

3- Inès Othmani, Les défis de l'intégration de l'intelligence artificielle en entreprise : France et Canada, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise ès sciences en gestion, Sciences de la gestion (Option Affaires Internationales), HEC MONTRÉAL, Décembre 2021.

4- Marie-Sophie KOSATKA, management et technologies de l'intelligence artificielle: point de vigilance pour une approche humaine, mémoire presenté comme exigence partielle de la maitrise en sciences de la gestion, université du quebeca, octobre 2023.

5- Noémie Dallaire-Nicholas. L'impact de l'intelligence artificielle en droit de l'environnement, Maîtrise en biologie avec cheminement en sciences de la vie et droit, Faculté des sciences et à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Québec, 2021.

- **Webographie:**

1- Rimeh al Dalqamouni, intelligence artificielle, https://www.aljazeera.net/tech/2016/5/4/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D9%85%D8%A7-%D9%87%D9%88-%D9%88%D9%85%D8%A7-%D8%A3%D8%A8%D8%B1%D8%B2-%D9%85%D8%B8%D8%A7%D9%87%D8%B1%D9%87

2- https://www.cea.fr/comprendre/Pages/nouvelles-technologies/essentiel-sur-intelligence-artificielle.aspx

3- https://www.cea.fr/comprendre/Pages/nouvelles-technologies/essentiel-sur-intelligence-artificielle.aspx

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11	**Numéro : 02**	**Année : JUN 2025**	**P -260-277**

4- Pedro Domingos, The Master Algorithm. How the quest for the ultimate learning machine will remake our world, Basic Books, 2015. in https://psycnet.apa.org/record/2015-43168-000.

5- Esma Aïmeur, Introduction à L'Intelligence Artificielle, https://www.iro.umontreal.ca/~aimeur/cours/ift6261/Ch1-Intro-IA-IFT6261-H-11.pdf.

6- De l'intelligence artificielle à l'intelligence juridique, Mettre les progrès technologiques au service des métiers du droit , http://droit.ump.ma/uploads/files/1/02-doc/arab/640704cdcdc9b.pdf.

7- https://www.sippro.fr/actualites/ia-un-atout-dans-la-surete.

8- Sofia Labiod, Quelle réglementation pour encadrer l'intelligence artificielle? https://www.journaldunet.com/intelligence-artificielle/1529289-quelle-reglementation-pour-encadrer-l-intelligence-artificielle/ .

9- *Sabine Marcellin,* Encadrement juridique de l'intelligence artificielle : les réponses essentielles,https://www.village-justice.com/articles/encadrement-juridique-intelligence-artificielle-les-reponses-essentielles,47035.html/**.**

10- https://www.microsoft.com/fr-ca/security/business/security-101/what-is-ai-for-cybersecurity .

11- https://lactualite.com/actualites/lia-sera-meilleure-que-les-humains-en-cyberattaque-dici-2030-selon-un-expert

12- https://rendre-notre-monde-plus-sur.goron.fr/cybersecurite-quel-role-pour-lintelligence-artificielle

13- https://www.aljazeera.net/tech/2016/5/4/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D9%85%D8%A7-%D9%87%D9%88-%D9%88%D9%85%D8%A7-%D8%A3%D8%A8%D8%B1%D8%B2-%D9%85%D8%B8%D8%A7%D9%87%D8%B1%D9%87

14- https://www.siyassa.org.eg/News/19653.aspx

15- https://academy.hsoub.com/programming/artificial-intelligence/%D8%AE%D9%88%D8%A7%D8%B1%D8%B2%D9%85%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A/

16- https://academy.hsoub.com/programming/artificial-intelligence/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D9%85%D8%B1%D8%A7%D8%AD%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%A8%D8%AF%D8%A1-%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B7%D9%88%D8%B1-%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B3%D8%B3-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%8A-%D9%86%D8%B4%D8%A3-%D8%B9%D9%84%D9%8A%D9%87%D8%A7-r988/

17- https://www.ohchr.org/ar/press-releases/2021/09/artificial-intelligence-risks-privacy-demand-urgent-action-bachelet

REVUE D'ETUDES JURIDIQUES- Revue internationale académique et scientifique publiée semestriellement par le laboratoire de la souveraineté et de la mondialisation -Université Yahia FARES de MEDEA
ISSN 2437-0304
EISSN: 2602-5108
Dépôt légal: 2015-3039

Volume : 11	**Numéro : 02**	**Année : JUN 2025**	**P -260-277**

18- https://www.aljazeera.net/tech/2023/12/24/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D8%A3%D8%A8%D9%87%D9%89-%D8%B5%D9%88%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%81%D8%A7%D8%B9%D9%84-%D8%A8%D9%8A%D9%86

19- https://ae.linkedin.com/pulse/%D9%81%D9%87%D9%85-%D8%AA%D8%A3%D8%AB%D9%8A%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%A5%D8%B7%D8%A7%D8%B1%D9%86%D8%A7-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AC%D8%AA%D9%85%D8%B9%D9%8A-ahmed-saleh-albalooshi-sgvce

20- https://www.shorouknews.com/columns/view.aspx?cdate=02072023&id=eb7ea21e-8936-406c-8237-dcaa2cde0911

21- https://www.annajah.net/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D8%AA%D8%B9%D8%B1%D9%8A%D9%81%D9%87-%D9%88%D8%A3%D9%87%D9%85%D9%8A%D8%AA%D9%87-%D9%88%D8%A3%D9%86%D9%88%D8%A7%D8%B9%D9%87-%D9%88%D8%A3%D9%87%D9%85-%D8%AA%D8%B7%D8%A8%D9%8A%D9%82%D8%A7%D8%AA%D9%87-article-30227

22- https://news.microsoft.com/ar-xm/features/%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D8%B7%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D9%84%D8%AE%D8%AF%D9%85%D8%A9